

Préfecture

Direction des Relations avec
les Collectivités Locales
Bureau de l'Environnement

PRÉFET DE L'HÉRAULT

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

RENOUVELLEMENT AGREMENT VHU

EXTRAIT DE L'ARRÊTE N° 2017-I-329 DU 23 MARS 2017

- VU le Code de l'Environnement, en particulier ses articles L.541-22, R.543-155 et R.543-156 à R.543-165 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2010-I-3194 du 03/11/2010 autorisant les activités du centre de véhicules hors d'usage de MB AUTO à Sète et portant agrément conformément aux dispositions de l'article R.543-162 du code de l'environnement (agrément n°PR 340023D) ;
- VU l'arrêté du 26/11/12 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2712-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- VU l'arrêté du 02/05/12 relatif aux agréments des exploitants des centres VHU et aux agréments des exploitants des installations de broyage de véhicules hors d'usage ;
- VU la demande présentée en date du 07/02/2017 par la société MB AUTO dont le siège social est situé ZI des eaux blanches, lotissement n°85, 34200 SETE, pour le renouvellement de l'agrément de son centre de véhicules hors d'usage situé à la même adresse ;
- VU le dossier annexé à la demande, et notamment les éléments mentionnés à l'article 2 de l'arrêté du 02/05/12 susvisé ;
- VU le rapport du 10/03/2017 de l'inspection des installations classées ;

CONSIDÉRANT que la demande de renouvellement présente l'ensemble des éléments mentionnés à l'article 2 de l'arrêté du 02/05/12 susvisé ;

Les installations de la société MB AUTO, représentée par M. Benjamin SIRACUSA, gérant, dont le siège social est situé ZI des eaux blanches, lotissement n°85, 34200 SETE, faisant l'objet de la demande susvisée du 07/02/2017 pour le centre de véhicules hors d'usage situé à la même adresse, sont enregistrées.

Titre 1. Portée, conditions générales

CHAPITRE 1.1. BÉNÉFICIAIRE ET PORTÉE

Article 1.1.1. Exploitant

article 1.1.2. Agrément des installations

Article 1.1.3. Durée, Péremption

CHAPITRE 1.2. NATURE ET LOCALISATION DES INSTALLATIONS

Article 1.2.1. Liste des installations concernées par une rubrique de la nomenclature des installations classées

Article 1.2.2. Situation de l'établissement

CHAPITRE 1.3. CONFORMITÉ AU DOSSIER

CHAPITRE 1.4. MISE À L'ARRÊT ET REMISE EN ETAT

CHAPITRE 1.5. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES APPLICABLES

Article 1.5.1. Prescriptions des actes antérieurs.

Article 1.5.2. Arrêté ministériel de prescriptions générales

Article 1.5.3. Prescriptions liées à l'agrément

Titre 2. Modalités d'exécution, voies de recours

CHAPITRE 2.1. FRAIS

CHAPITRE 2.2. MESURES DE PUBLICITÉ

CHAPITRE 2.3. DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

CHAPITRE 2.4. EXECUTION

En vue de l'information des tiers, une copie de l'arrêté préfectoral peut être consultée à la mairie de SETE
